

2026 -09

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU

Séance du 20 mars 2026, au lieu habituel, à 20h00
Date de la convocation : 16 mars 2026
Président de séance : M. Gérard BOUDET

Nombre de conseillers

- en exercice : **15**
- présents : **15**
- votants : **15**
- absents : **0**

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, Mme DUPON Dominique, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, Mme LEGER Carine, M BOUDET Gérard et Mme FRAOLI Marine.

Procuration (s) :

Absent :

Secrétaire de séance : M. Bernard VIALANEIX

2026 – 09 Election du maire

Le 20 mars 2026 à 20h00,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. BOUDET Gérard, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : Mme SAVINEL Armelle, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, Mme DUPON Dominique, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, Mme LEGER Carine, M BOUDET Gérard et Mme FRAOLI Marine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) :0

M. Bernard VIALANEIX a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. Gérard BOUDET, le président, invite les membres du conseil municipal à déclarer leur candidature à la fonction de maire. Il a rappelé les articles L2122-4/L2122-5/ L2122-5/L2122-7 du CGCT et appelé les conseillers municipaux à se rendre dans le couloir afin de procéder au vote et de déposer l'enveloppe dans l'urne devant les assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

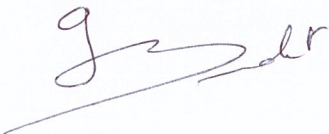
- Mme Armelle SAVINEL quinze (15) voix

- Mme Armelle SAVINEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire.

Fait et délibéré à La Chaise-Dieu, le 20 Mars 2026

Le Président
Gérard BOUDET

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		15
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	15